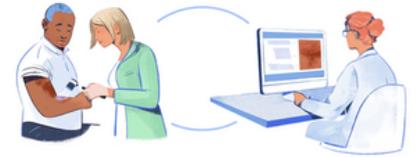


DÉPLOIEMENT DE LA TÉLÉEXPERTISE EN PATHOLOGIES PROFESSIONNELLES ET DE L'ENVIRONNEMENT



Le Service de pathologies professionnelles et de l'environnement du CHIC utilise la solution de téléexpertise proposée par Omnidoc afin de répondre de manière sécurisée et structurée à des demandes d'avis de médecins du territoire.

Ce dispositif apporte aux médecins une aide rapide, dans les 72h, à la prise de décision diagnostique ou thérapeutique (hors situation d'urgence).

LES DEMANDES D'AVIS PEUVENT PORTER SUR :

- **toutes les pathologies** pour lesquelles **une origine professionnelle ou environnementale** est évoquée, qu'elles soient **respiratoires, cutanées, oncologique, toxicologique, allergologique ou autres** ;
- **des informations personnalisées** sur **l'orientation professionnelle** ou **l'aptitude au travail** pour **les personnes atteintes de maladies chroniques** ;
- **des conseils pour la prise en charge médico-sociale** (reconnaissance de maladie professionnelle, reconnaissance du statut de travailleur handicapé, indemnisation FIVA) ;
- **le maintien dans l'emploi, l'évaluation de l'aptitude au travail** ou **l'adaptation du poste** en fonction de la pathologie présentée.

Cette solution de téléexpertise s'inscrit dans une démarche de renforcement des coopérations ville-hôpital pour **faciliter le parcours de soin du patient, favoriser la prise en charge des pathologies en lien avec le travail et l'environnement et aider à l'identification et à la prévention des risques professionnels et environnementaux.**

À savoir :

L'inscription sur Omnidoc est gratuite pour tout médecin.

La demande d'une téléexpertise offre au médecin requérant une rémunération de 10 euros par demande.

COMMENT DEMANDER UN AVIS SUR OMNIDOC ?

Consultez le tutoriel ci-dessous :



Accédez au réseau du CHIC : <https://omnidoc.fr/chic>